



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

jeudi 07 novembre 2019 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/30812-19	Monsieur et Madame DEANINCK Martin	Avenue du Geai 23 transformer l'habitation pour installer des cabinets médicaux et remplacer la porte et de la rampe de garage	X	application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas) application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
2.	09:20	PU/30828-19	Madame ANDRE	Avenue Calypso 1 réaliser une extension à l'arrière du 1er étage en lieu et place de la véranda existante et isoler, par l'extérieur, les façades latérale et arrière d'une maison unifamiliale	X	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas) application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
3.	09:40	PU/30835-19	Monsieur KILIMIS	Avenue de la Tenderie 54 aménager un accès piétons et réaliser des transformations intérieures à la villa ainsi qu'abattre 2 arbres	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 207 §1. al4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)

						dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
4.	10:00	PU/30819-19	Monsieur CAEYMAEX	Rue de l'Hospice Communal 6 rénover, transformer et changer partiellement la destination d'un immeuble de bureaux en un immeuble à 3 appartements	X	<p>application de l'art. 207 §1.a14 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire)</p> <p>application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)</p> <p>application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'flots)</p> <p>dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)</p> <p>dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)</p> <p>application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation à un ppas)</p> <p>dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)</p>
5.	10:30	<u>17/PFD/1723219</u>	Bruxelles Mobilité	Avenue Delleur Aménager un "cyclopiétonnier" le long de la Chaussée de la Hulpe et de l'avenue Delleur dans la partie située exclusivement au nord de la ligne de tram depuis la place Wiener jusque l'avenue Franklin Roosevelt	-	application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))